



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Gestion durable de l'eau

CS Céréales FAM

12/12/2018

Sommaire

- Orientations générales sur la gestion durable de l'eau
- Suites données à la cellule d'expertise pour la gestion quantitative de l'eau
- 2ème volet des Assises de l'Eau

Orientations générales sur la gestion durable de l'eau

- communication du 9 août 2017 des ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture

- Objectif : le Gouvernement veut développer une politique de gestion durable de l'eau pour résorber les situations de tension hydrique, en veillant à associer pleinement les territoires à l'identification des actions pertinentes et à leur mise en œuvre :
 - encourager la sobriété des usages et réguler en amont la ressource, grâce notamment à l'innovation ;
 - faire émerger, dans l'ensemble des territoires, des solutions adaptées aux besoins et aux contextes locaux.
- Focus sur certaines actions à encourager en lien avec l'agriculture :
 - développer une agriculture plus économe en eau et multi performante, notamment grâce au choix des assolements ; progresser encore, à travers l'innovation, dans l'efficacité de l'irrigation (réduction des pertes dans les réseaux, pilotage, sélection génétique) ;
 - réaliser, là où c'est utile et durable, des projets de stockage hivernal de l'eau afin d'éviter les prélèvements en période sèche, lorsque l'eau est rare ;
 - soutenir et valoriser la recherche et le développement de nouvelles solutions dans les organismes scientifiques ainsi que dans les pôles de compétitivité hydrique ;

Orientations générales sur la gestion durable de l'eau

- communication du 9 août 2017 des ministres en charge de l'environnement et de l'agriculture

- Focus sur certaines actions à encourager en lien avec l'agriculture :
 - mobiliser les préfets coordonnateurs de bassin pour dynamiser les projets de territoire, qui permettent une concertation, avec l'ensemble des partenaires, sur les besoins locaux en eau ;
 - mettre en place une cellule d'expertise afin de dénouer les éventuelles difficultés rencontrées dans la gestion de la ressource en eau en agriculture. Cette cellule sera placée sous l'autorité conjointe des ministres de la transition écologique et solidaire et de l'agriculture et de l'alimentation. La cellule d'expertise examinera les cas de tous les « projets de territoires » en cours afin de déterminer s'il est possible d'accélérer leur réalisation, et rendra compte aux ministres des conséquences à tirer de cet exercice.

Les suites données à la cellule d'expertise sur la gestion quantitative de l'eau

- Discours du Premier ministre à la convention nationale des chambres d'agriculture (19/09/2018)
- Communiqué de presse du 25/09/2018 accompagnant le diffusion du rapport de la cellule (Travert - De Rugy) précise la feuille de route du gouvernement :
 - Encourager la démarche projet de territoire pour la gestion de l'eau ;
 - Élaborer une instruction aux préfets en 2019 pour accompagner les territoires ;
 - Accélérer les projets répondant à cette approche ;
 - Réunir un groupe CNE, en appui pour élaborer les lignes directrices à l'intention des porteurs de projets, incluant un guide pratique pour l'analyse économique et financière des projets de territoire;
 - Travailler la méthode de détermination des volumes de référence pour le calcul de l'assiette des agences de l'eau ;
 - Produire un bilan des retenues d'eau existantes et de leur usage pour améliorer la mobilisation des stockages existants.
 - Mise en place d'un centre de ressources par l'AFB

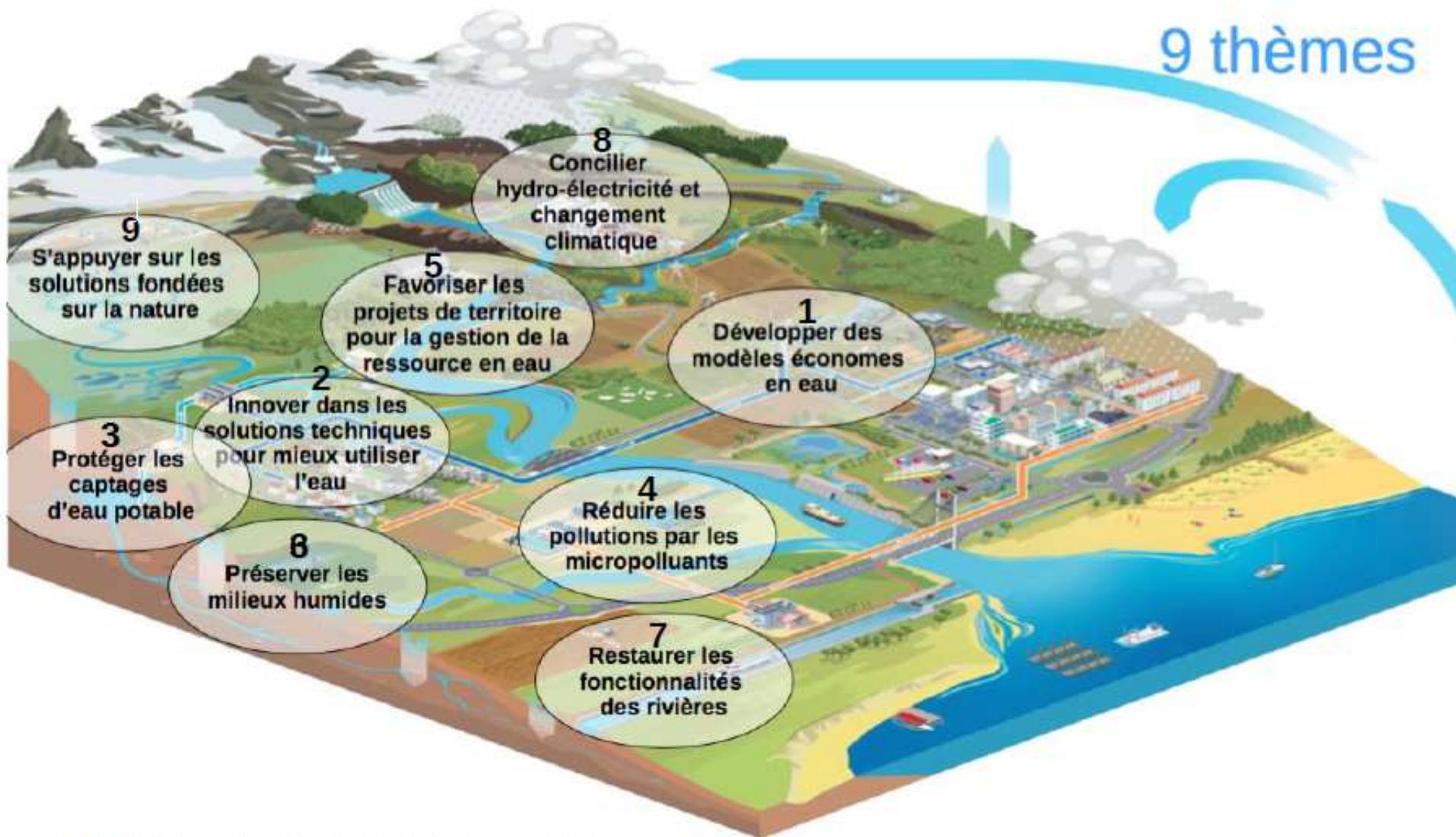
Le second volet des assises de l'eau : contexte

- Rappel sur les assises de l'eau : annoncées en novembre 2017 par le PR. Déroulement en deux temps : « petit cycle » au printemps et « grand cycle » maintenant.
- Le premier volet : Copil de lancement le 24 avril 2018 et clôture le 29 août. Conclusions notamment portées sur les conditions d'une rénovation efficace des réseaux d'eau et d'assainissement et sur une tarification sociale de l'eau :
 - renforcer la connaissance des réseaux d'eaux et d'assainissements ;
 - améliorer les conditions d'emprunt des collectivités ;
 - développer la solidarité territoriale ;
 - accompagner l'aide à l'ingénierie.

Le second volet des assises de l'eau : contexte

- Le second volet : annoncé le 29 août, copil de lancement le 9 novembre.
 - Pilotage du second volet : DEB
 - Comité de pilotage : Etat, collectivités territoriales, parlementaires, représentants des usages (industrie, agriculture, ONG environnementale, pêche, associations de consommateurs), personnalités qualifiées.
- Problématique générale : changement climatique et ressource en eau : comment les territoires, les écosystèmes et l'ensemble des acteurs vont-ils s'adapter ?
- Les trois axes de travail :
 - Économiser
 - Protéger
 - Partager et mobiliser
- Et neuf thématiques (diapo suivante)

9 thèmes



Le second volet des Assises de l'Eau : séquençage

- Séquençage :
 - Novembre – décembre 2018 : phase de contributions écrites ;
 - Janvier – février 2019 : ateliers de travail au niveau national et territorial ;
 - Mars/avril (à confirmer) : conclusions